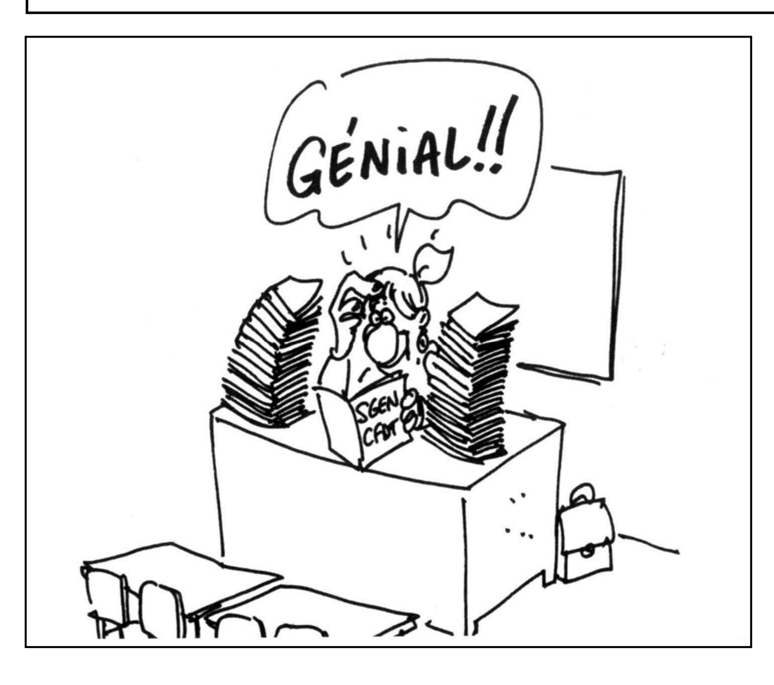


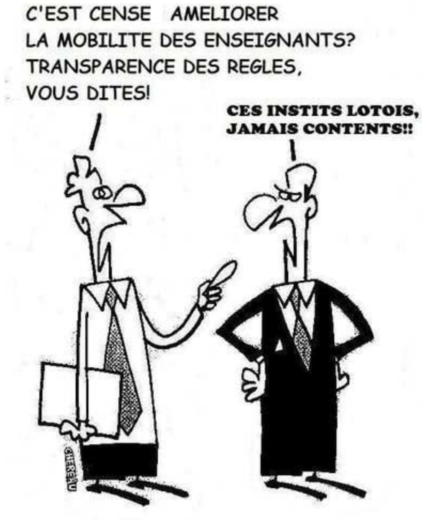


MOUVEMENT départemental 2015

* Instituteurs
* Professeurs des écoles



Sgen46



SOMMAIRE

Pour tous renseignements, questions, préoccupations, n'hésitez pas à nous joindre!

☎Contactez-nous au 05.65.40.93.56 / 06.80.55.91.61
46@sgen.cdft.fr http://sgenmidipy.fr
Sgen-CFDT du Lot - 2 rue Victor Delbos 46100 FIGEAC

Edito: *plouf-plouf… !*

« Ce - se - ra - toi - qui - i - ras - là - bas ! »

Chaque année, le mouvement met en émoi un grand nombre d'enseignants dans les écoles du Lot. L'an dernier, plus de 300 personnes ont participé au mouvement. Beaucoup de collègues sans poste à l'issue du 1er mouvement ont été nommés sur des postes partagés et/ou loin de chez eux (la zone de Figeac étant bouchée…) et pas forcément sur des postes les plus faciles…



Tu as certainement des interrogations sur le fonctionnement des nominations, les stratégies à adopter, la manière de faire tes vœux, l'utilisation d'I-PROF, les postes que tu peux demander. Tu te demandes: quels postes tu peux obtenir en fonction de ton barème? Quelles sont les erreurs à ne pas commettre en terme de stratégie au moment de faire tes choix?





Il est important dans la période de venir rencontrer les élus du personnel, qui sont là pour t'écouter, te conseiller, t'expliquer comment se passe les opérations mouvement.

Les élus et militants du Sgen-CFDT se tiendront à ta disposition pendant toute cette période importante pour la suite de ta carrière. N'hésite pas à nous solliciter!

Vincent Gomez



Calendrier officiel MOUVEMENT 2015

Du vendredi 10 avril au Mercredi 6 mai

➔ Saisie des vœux sur **INTERNET**
https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/

Mercredi 13 mail

➔ Commission d'entretiens des postes particuliers

A partir de mi-mai

➔ Un groupe de travail (avec le Sgen-CFDT 46) se tiendra pour vérifier les chaines, aborder les situations personnelles (handicap…). **Cette année, il n'y aura pas de pré-résultats!**

Jeudi 28 mai

➔ CAPD mouvement 2015 et résultats 1ère phase

Du lundi 8 juin au dimanche 14 juin

➔ Réouverture du serveur pour la phase d'ajustements
Saisie des vœux sur **INTERNET**

Jeudi 25 juin

➔ **Groupe de travail** pour validation des affectations de cette phase d'ajustements.

Mercredi 2 septembre

➔ **CAPD** pour les ajustements de rentrée



Ne manquez pas les PERMANENCES Mouvement du Sgen-CFDT !

Mouvement : mode d'emploi

Les vœux:

Les vœux informatiques comprennent les vœux sur des postes précis et les vœux géographiques: maximum 30 vœux postes (**A LA 2ème PHASE: 1 vœu géographique** au moins, obligatoire pour ceux qui ne sont pas titulaire d'un poste à titre définitif).

Le barème:

Il comprend l'ancienneté (AGS) + les bonifications éventuelles (situation personnelle et/ou professionnelle)

En cas d'égalité de barème, les discriminants sont:

- AGS (Ancienneté Générale de Services)
- bonification personnelle
- bonification professionnelle

Situation personnelle:

Les enfants: 1 point par enfant (né ou à naître au 6 mai) de moins de 20 ans à charge (au 01/09/2015).

Mesure de carte scolaire: 5 points.

Résidence séparée de l'enfant: 1 point pour de moins de 18 ans (au 1er septembre 2015) si autorité parentale.

Prise en compte du handicap et des raisons médicales graves:

- **majoration de 5 points** aux agents titulaires reconnus travailleurs handicapés (RQTH à fournir) ou dont le conjoint est bénéficiaire de la BOE ou dont l'enfant est reconnu handicapé ou atteint d'une maladie grave.
- majoration de 15 points si RQTH + avis favorable du médecin de prévention (dossier à déposer avant le 6 mai).

Mesure de carte scolaire: la règle départementale prévoit que si un poste complet identique se découvre vacant dans une école touchée par une mesure de carte scolaire, la personne concernée par cette mesure est prioritaire pour une affectation sur ce poste si elle le demande en vœu n°1. Cette mesure est ensuite étendue à tous les postes de même nature devenus vacants dans les autres écoles de la commune-RPI puis de la zone géographique sous réserve qu'ils aient été demandés en vœux prioritaires. Ils seront prioritaires si un tel poste se découvre vacant dans la même école, la même commune, du même RPI ou, le cas échéant dans une des écoles de la zone géographique.

Bonification de 5 points sur tous les postes pour les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire.

Situation professionnelle:

- 5 points pour **MCS (mesure de carte scolaire)**
- 3 points pour **stabilité sur le poste à partir de 3 ans lors d'une 1ère nomination**
- 1 point par an pour **stabilité sur un poste sensible ou difficile** (jusqu'à 5 points) à partir de 3 ans

Pour les enseignants stagiaires (PES)

le barème est le suivant:

AGS (0.33 points) + *enfant(s) + résidence séparée + bonification RQTH*



Les postes à profil: ce sont des postes dits « à exigences particulières ». Il s'agit par exemple de postes de direction à 1/2 décharge, de postes de conseiller pédagogique, de postes de référents… Suivant les postes, il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme spécifique ou de figurer sur une liste d'aptitude. Les postes sont attribués après que les intéressés se soient présentés devant une commission.

Les postes spécialisés: ils sont en principe réservés aux titulaires du CAPA-SH. Mais des postes en CLIS, Segpa, ITEP, IME, RASED (option E) peuvent être obtenus au mouvement par un PE non spécialisé si aucun spécialisé ne l'a demandé.

Petits conseils qu'il n'est pas inutile de rappeler…

➔ **Quand on demande un poste, on risque de l'obtenir: attention donc aux postes que l'on choisi parmi les 30 vœux!**

➔ **Attention aux rumeurs de toutes sortes : rien ne vaut les conseils des élus du Sgen-CFDT 46 qu'il ne faut pas hésiter à solliciter!**



FAQ

Quels postes demander au mouvement? Quel(s) choix?

La participation au mouvement est obligatoire pour tous les enseignants qui n'ont pas de poste à titre définitif (TD) en 2014. Les affectations sont faites en fonction du barème et des priorités. Le logiciel de l'administration traite les voeux dans l'ordre où ils ont été formulés. Il n'est pas indispensable de formuler 30 voeux, mais il est judicieux de demander tous les postes qui t'intéressent car tous sont «susceptibles d'être vacants».

Est-ce vraiment important, l'ordre des vœux?

OUI!!! Il est pertinent de toujours demander en 1ers vœux les postes que vous souhaitez vraiment. Demander des postes que son barème "interdit" d'avoir n'est pas toujours opportun mais comme indiqué ci-dessus, mettre ses vœux prioritaires en 1ers est logique. ***Le rang du vœu est LE discrimant*** *(le logiciel informatique est paramétré pour prendre en compte l'ordre du vœu en cas d'égalité en 2 collègues). Pour connaître les barèmes des années précédentes, consultez le Sgen-CFDT lors de ses permanences spéciales mouvement (nous aurons un argus des postes à te proposer pour te faire une idée des nominations à ton barème). Etendre ces choix augmente les chances d'obtenir un poste.*

- ***Vœu sur zone géographique:*** *si ton objectif prioritaire est de travailler dans un secteur géographique précis ou dans un type d'école précis (primaire, maternelle), il y a la possibilité de faire des vœux géographiques. Le Sgen-CFDT peut conseiller au cas par cas si la multiplication des vœux géographiques est adaptée à ta stratégie.*

ATTENTION: un voeu peut en cacher un autre! *Le vœu géographique maternelle peut cacher un ''piège''; en effet, un poste «maternelle en élémentaire» est comptabilisé dans les postes maternelles, pourtant si tu en en obtiens un, il n'y a pas de certitude d'exercer devant des enfants de maternelle, les répartitions des niveaux dans l'école se font indépendamment du mouvement, on peut donc hériter d'un niveau différent.*

Vœu(x) sur les postes à profil: depuis l'an passé, vous êtes dans l'obligation de mettre les postes à profil dès les 1ers vœux pour qu'ils soient pris en compte.
Les collègues qui n'inscriront pas les vœux sur poste à profil en vœux prioritaires n'auront pas accès à l'entretien!
Les collègues qui bénéficient également une mesure de carte scolaire garderont leur priorité même s'ils mettent des vœux sur poste à profil avant les vœux prioritaires sur l'école/commune/RPI/zone géographique.

En cas de doute, nous contacter.

Quand on a des questions à poser, à quel(s) moment(s) peut-on contacter les militants du Sgen?

Les dates de permanences se trouvent en page 3 de ce journal. Nous ferons également passer des infos dans les écoles par le biais de notre « Récré@ction-Sgen46 » (abonnement gratuit). Vous pouvez également nous joindre par téléphone (05.65.40.93.56 - 06.80.55.91.61) et/ou e-mail (46@sgen.cfdt.fr) et/ou Skype-HangOuts sgencfdt46@gmail.com

Comment devient-on titulaire de son poste?

Si l'on obtient un poste à la 1ère phase du mouvement, alors on devient titulaire de ce poste à titre définitif (sauf cas mentionné sur I-Prof). Mais le terme « définitif » doit être relativisé… En effet, une mesure de carte scolaire peut remettre en cause l'affectation, soit l'année même du mouvement (cas très rare), soit les années suivantes. Il faut bien se renseigner sur les effectifs des écoles que l'on demande pour éviter de subir une fermeture car actuellement, le dernier arrivé dans l'école est celui qui doit partir (sauf si nomination sur poste de direction et sauf si accord entre collègues de l'équipe).

A l'issue du mouvement, si je suis nommé sur un poste définitif, puis-je le quitter l'année suivante?

Oui, sans problème, tu peux postuler sur un autre poste dès l'année suivante. Mais en cas de non satisfaction au mouvement tu resteras sur le poste dont tu es titulaire.

Je n'ai ni le CAPSAIS, ni le CAPA-SH. Puis-je être nommé sur un poste ASH?

Oui, mais ta demande sera étudiée seulement si aucun collègue ayant le diplôme requis ou retenu pour faire une formation CAPA-SH n'a obtenu le poste. Si tu obtiens ce poste, tu y seras nommé(e) à titre provisoire (avec une priorité en cas de passage du CAPA-SH durant l'année).

Quand on est nommé(e) dans une école, obtient-on obligatoirement le niveau de classe qui est vacant?

Absolument pas. C'est le conseil des maîtres (de fin juin) qui décide chaque année de l'attribution des différents niveaux. Quand on participe au mouvement, il est illusoire de prétendre à un niveau particulier dans l'école où l'on est nommé.

Que dois-je privilégier, le lieu ou le niveau?

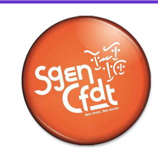
Tout dépend des objectifs que tu te donnes (et de ton barème!). Si tu souhaites être rapidement titulaire d'un poste, il vaut mieux élargir le champ géographique des demandes, en privilégiant les écoles de campagne ainsi que les postes de BD. Souvent, nos écoles rurales ont des effectifs moindres et présentent de bonnes conditions de travail, surtout pour démarrer dans le métier (sous oublier la première inspection des PET2). Privilégier un secteur géographique trop étroit présente le risque de ne rien obtenir et de décrocher à l'inverse un poste extrêmement éloigné lors des phases suivantes.

Privilégier un niveau n'est pas une bonne stratégie pour obtenir un poste. Ce peut être un choix dans les vœux, en particulier entre écoles maternelles et élémentaires, mais pas une tactique. Par contre, on peut tout à fait avoir cette optique si l'on n'a pas d'attache géographique. Attention aux postes étiquettés maternelle en élémentaire (MAT-ELEM), on n'est pas sûr d'exercer en maternelle, cela dépend de la répartition des classes.

Je ne suis pas inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs. Puis-je malgré tout obtenir un poste de direction?

Oui, mais ta demande sera étudiée seulement si aucun collègue inscrit sur la liste d'aptitude n'a obtenu le poste que tu vises. Si tu obtiens ce poste, tu y seras nommé(e) à titre provisoire (tu seras prioritaire sur ce même poste au prochain mouvement - après inscription sur la liste d'aptitude).

Posez vos questions au Sgen-CFDT par téléphone, par courriel, en venant aux permanences, ou en prenant rendez-vous.



Où et comment nous rencontrer?

Dates et lieux des permanences mouvement:

Dans nos locaux à Cahors, Souillac et Figeac... et dans vos écoles…

En cours de finalisation...

- **Dans votre école si vous nous en faites la demande...**

Vous pourrez également nous interroger en permanence via notre boîte mail **46@sgen.cfdt.fr** (sgencfdt46@gmail.com pour Skype et HangOuts) pendant toute la période d'ouverture du serveur et par téléphone: **05.65.40.93.56 / 06.80.55.91.61**

Nous vous assurerons conseil et aide pour faire les choix les plus adaptés à votre situation personnelle et à vos attentes professionnelles.



Pensez à visiter notre site:
http://sgenmidpy.fr
(Onglet 1er degré - Lot - Mouvement)
46@sgen.cfdt.fr

05.65.40.93.56
06.80.55.91.61

